

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1152

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 11 QUINDECIES

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° Le 1° du II de l'article L. 251-20 est complété par les mots : « à l'exception de celles mentionnées à ses deuxième et troisième alinéas. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique avec le 2° du présent article.